

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO

Commémoration des 50 ans de l'éruption de la Soufrière 1976 -2026

Article 1 – Objet

La DEAL de Guadeloupe et l'OVSG organisent un concours photo destiné au grand public. Le thème est : Le portrait de la grande dame.

Article 2 – Participation

La participation est gratuite et limitée à 1 seule photo par personne. Pour les personnes mineures participant au concours, merci de préciser votre âge dans le corps du mail.

Article 3 – Modalités

Les photos peuvent être envoyées du 09/06/2026 au 28/06/2026 inclus à l'adresse suivante :

photosoufriere50@i-carre.net

Les participants garantissent être les auteurs des photos transmises et disposer des droits nécessaires, et de ne pas avoir sollicité un logiciel d'intelligence artificiel.

Les photos doivent être renommées selon le format suivant : Prénom NOM

Exemple : Pierre HENRY

Lors de l'envoi de votre photo par email, veuillez préciser également votre numéro de téléphone afin de pouvoir être recontacté pour la remise des prix.

Article 4 – Critères de sélection

Les photos seront évaluées selon :

- le respect du thème,
- l'originalité,
- la qualité visuelle.

Article 5 – Récompenses

Les trois premiers gagnants recevront une récompense. La remise des prix aura lieu lors de l'évènement grand public le 8 juillet 2026 au Fort Delgrès. Les participants s'engagent à être présents ou représentés lors de cette cérémonie.

Article 6 – Droit à l'image et utilisation

En participant, les candidats autorisent la DEAL Guadeloupe et l'OVSG de Guadeloupe à utiliser leurs photos dans le cadre de sa communication et en mentionnant le nom de l'auteur.

Article 7 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.